



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 28-mai-2015

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** PC ANTI-SEIZE AEROSOL 240 GR

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 76765  
**Synonymes** Aucun(e)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Aérosol Lubrifiant  
**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fabricant

ITW Permatex  
10 Columbus Blvd.  
Hartford, CT 06106 USA

#### Distributeur

ITW Permatex Canada  
35 Brownridge Road, Unit 1  
Halton Hills, ON Canada L7G 0C6  
Telephone: (800) 924-6994

**Numéro de téléphone de l'entreprise** 1-87-Permatex  
(877) 376-2839  
**Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24** Chem-Tel: 800-255-3924  
International Emergency:  
00+1+ 813-248-0585  
Contract Number: MIS0003453

**Adresse e-mail** mail@permatex.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire selon l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammables	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage

#### **Instructions en cas d'urgence**

#### **Danger**

Provoque une irritation cutanée  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer somnolence ou vertiges  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Aérosol extrêmement inflammable

**Aspect** Gris**État physique** Liquide Aérosol**Odeur** Solvant**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 Porter un appareil de protection des yeux/du visage  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer  
 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition  
 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage

**Conseils de prudence - Intervention**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
 Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 NE PAS faire vomir

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Garder sous clef  
 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO) mesuré selon la méthode IP 346. La présente note n'est applicable qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, reprises à l'Annexe I.

Toxicité aiguë inconnue

17.5 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**substance**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
acétone	67-64-1	10 - 30	*
heptane	142-82-5	10 - 30	*
distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	10 - 30	*

oxyde-de-calcium	1305-78-8	7 - 13	*
aluminium	7429-90-5	5 - 10	*
graphite	7782-42-5	3 - 7	*
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 5	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Voir la section 2 pour plus d'informations.

##### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

##### Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

##### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Extrêmement inflammable. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

##### Données d'explosion

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

##### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Contenu sous pression. Ne pas percer ni incinérer les récipients.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** See Section 12 for additional ecological information. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

**Matières incompatibles** Agents comburants forts

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

##### Directives pour l'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
acétone 67-64-1	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 750 ppm (vacated) TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 2400 mg/m <sup>3</sup> The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors (vacated) STEL: 1000 ppm	IDLH: 2500 ppm TWA: 250 ppm TWA: 590 mg/m <sup>3</sup>
heptane 142-82-5	STEL: 500 ppm TWA: 400 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2000 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 1600 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 2000 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 750 ppm Ceiling: 440 ppm 15 min Ceiling: 1800 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 85 ppm TWA: 350 mg/m <sup>3</sup>
oxyde-de-calcium 1305-78-8	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> not in effect as a result of reconsideration	IDLH: 25 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>

aluminium 7429-90-5	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Al Aluminum	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Al
graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction all forms except graphite fibers	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust synthetic TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction synthetic (vacated) TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust natural (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust synthetic (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction synthetic TWA: 15 mppcf natural	IDLH: 1250 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> natural respirable dust
Dioxyde de carbone 124-38-9	STEL: 30000 ppm TWA: 5000 ppm	TWA: 5000 ppm TWA: 9000 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 10000 ppm (vacated) TWA: 18000 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 30000 ppm (vacated) STEL: 54000 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 40000 ppm TWA: 5000 ppm TWA: 9000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30000 ppm STEL: 54000 mg/m <sup>3</sup>

NIOSH IDLH *Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie*

**Autres informations** Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

### Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide; Aérosol  
**Aspect** Gris  
**Odeur** Solvant  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

**Propriété**  
**pH** Aucune information disponible  
**Point de fusion / point de congélation** Aucune information disponible  
**Point / intervalle d'ébullition** Aucune information disponible  
**Point d'éclair** < -18 °C / < 0 °F

### Remarques • Méthode

Projection de flamme à ouverture de soupape complète ou retour de flamme à tout degré d'ouverture de la soupape

**Taux d'évaporation** Aucune information disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz)** Aucune information disponible

**Limites d'inflammabilité dans l'air**

<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	>1	Air = 1
<b>Densité relative</b>	0.885-0.905	
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	24.5%
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Aucune donnée disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**Matières incompatibles**

Agents comburants forts

**Produits dangereux résultant de la décomposition**

Oxydes de carbone  
Composés de cuivre

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
<b>Ingestion</b>	Aspiration potentielle en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	---------------------	--------------------	---------------------

acétone 67-64-1	= 5800 mg/kg ( Rat )	-	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h
heptane 142-82-5	-	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 103 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
oxyde-de-calcium 1305-78-8	= 500 mg/kg ( Rat )	-	-

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	A2	Group 1	-	X

*ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)*

*A2 - Cancérogène présumé chez l'humain*

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)*

*Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme*

*OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)*

*X - Présent*

**Effets sur certains organes cibles** Système nerveux central, Système cardio-vasculaire (SCV), Yeux, Système respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

**ETAmél (voie orale)** 3394 mg/kg

**ETAmél (voie cutanée)** 12375 mg/kg

**ETAmél** 186 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
acétone 67-64-1	-	4.74 - 6.33: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 6210 - 8120: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 8300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
heptane 142-82-5	-	375.0: 96 h Cichlid fish mg/L LC50	10: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	-	5000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
oxyde-de-calcium 1305-78-8	-	1070: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 static	-

**Persistence et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**Bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**Mobilité**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
acétone 67-64-1	-0.24
heptane 142-82-5	4.66

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** Cette matière telle que livrée est un déchet dangereux aux États-Unis selon les réglementations fédérales (40 CFR 261).

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

**Numéro de déchet EPA, États-Unis** D001

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critères de classement	RCRA - Déchets de série D	RCRA - Déchets de série U
acétone 67-64-1	-	Included in waste stream: F039	-	U002

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis
acétone 67-64-1	Ignitable
heptane 142-82-5	Toxic Ignitable
oxyde-de-calcium 1305-78-8	Corrosive
aluminium 7429-90-5	Ignitable powder

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****DOT, États-Unis**

**ONU/n° d'identification** 1950  
**Nom d'expédition** Aérosols, Quantité limitée (LQ)  
**Classe de danger** 2.1  
**Numéro de guide d'intervention d'urgence** 126

**IATA**

**ONU/n° d'identification** ID 8000  
**Nom d'expédition** Bien de consommation  
**Classe de danger** 9  
**Code ERG** 9L

**IMDG**

**ONU/n° d'identification** 1950  
**Nom d'expédition** Aérosols, Quantité limitée (LQ)  
**Classe de danger** 2.1  
**N° d'urgence** F-D, S-U

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Non répertorié. Contient : Naturelle substance
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

**Légende :**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

**Réglementations fédérales des États-Unis****SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
aluminium - 7429-90-5	1.0

**Catégories de danger selon SARA****311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Oui
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
acétone 67-64-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

**Réglementations étatiques des États-Unis****Proposition californienne 65**

Ce produit ne contient aucune substance chimique répertoriée par la Proposition 65 de l'État de Californie

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie

acétone 67-64-1	X	X	X
heptane 142-82-5	X	X	X
oxyde-de-calcium 1305-78-8	X	X	X
aluminium 7429-90-5	X	X	X
graphite 7782-42-5	X	X	X
Dioxyde de carbone 124-38-9	X	X	X

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**  
**EPA, États-Unis, numéro** Sans objet  
**d'enregistrement de pesticide**

**NFPA** Dangers pour la santé 2    Inflammabilité 4    Instabilité 0    -  
**HMIS** Dangers pour la santé 2    Inflammabilité 4    Dangers physiques 0    Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
 HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

**Date de révision** 28-mai-2015

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**